

ARRETE N° 229

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. Laurent BENAUD

Le Maire de JUVIGNAC,

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment son article R 2122-10.

ARRETE

Article 1 : M. Laurent BENAUD, gardien de Police Municipale est délégué pour la réception des déclarations de décès, de même que pour adresser tous actes relatifs aux susdites déclarations.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la mairie, affiché en mairie, et copie en sera adressée au Préfet,

Article 3 : Le Directeur Général des Services, Monsieur le Procureur de la République sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Juvignac, le 8 juin 2010.



Le Maire


Danièle ANTOINE SANTONJA



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 9 juin 2010
publication
le 9 juin 2010
et notification
le